

LA LETTRE DE DVAR TORAH

Avec
l'aide
du Ciel !

Merci de ne pas introduire
cette lettre dans un lieu
irrespectueux ni de la jeter.

**"Lorsque la Torah est bien comprise, elle protège, met à l'abri,
et illumine les yeux de tous ceux qui la vivent !"**

UNE ÉTUDE POUR L'ÉTÉ, POUR LA VIE !

La Guemara Kidoushin' (29a) relate les cinq ou six obligations du père vis-à-vis de son fils. Pour cette Guemara, il ne suffit pas que l'homme se soit associé pour féconder, donner la vie et faire venir au monde. L'homme doit encore doter son fils des moyens de s'assumer ! Survolons-la juste pour comprendre. En l'occurrence, cette Guemara indique que le père doit :

- . circoncire son fils,
 - . racheter son premier-né Israël,
 - . lui enseigner la Torah,
 - . le marier,
 - . lui enseigner un métier,
- et certains ajoutent :
- . lui apprendre à nager.

Mais quelle est l'intention de cette Guemara ? Elle nous dit que le père a des obligations vis-à-vis de son fils. N'est-ce pas surprenant ? Pour quelles raisons un père devrait être responsable de l'accomplissement de certains gestes sur son fils et pour son fils ? Plus que cela, il nous est dit que le père doit prendre les dispositions pour qu'une connaissance spécifique soit non seulement transmise, mais aussi acquise par son fils. C'est pour ne pas nous disperser que nous passons ici sur les distinctions naturelles entre filles et garçons. Car, dans le fond, la fille est concernée tout autant que le garçon. Et que cela soit sans équivoque : la fille n'a certainement pas moins d'importance que le fils ! Mais revenons à la question posée où un premier élément de la vocation de l'homme se dessine déjà. Il ressort que l'homme doit être responsable de ses gestes. Chaque geste compte du fait qu'il engendre des conséquences.

LA BRITH MILA

La Mila introduit l'enfant dans l'alliance d'Avraham Avinou avec Hashem. Avraham Avinou s'est d'abord illustré parce qu'il a reconnu Hashem. Mais sans la cohérence de son comportement, décrit par la Torah, nous ne serions pas là ! Avraham Avinou est devenu le prototype de l'exemple à suivre. Il en est de même des autres Patriarches Yits'hak et Ya'akov, ainsi que de leurs héritiers spirituels. La Mila scelle dans la chair la relation directe et verticale entre le Juif, en tant qu'individu, et Hashem. Dès le début de la vie, une relation privilégiée entre l'enfant et Hashem prend corps. Mais ne sont-ils pas trois à être impliqués dans sa venue au monde : la mère, le

père et Hashem ? (voir Lettre de Dvar Torah, soit L.D.T. n° 7 page 3). Certes, et de ce fait il est parfaitement légitime que le lien avec Hashem soit clairement établi et déclaré. Ce faisant, l'avancée de l'enfant peut s'opérer sur un chemin balisé et lumineux. Le propre d'une relation n'est-il pas d'apporter, d'insuffler, de guider et de soutenir ? Ce sont autant de soutiens et d'aides qui accompagnent la Brith contractée avec la Mila.

Le garçon est circoncis par son père, ou par le Mohel -circonciseur- à la demande de son père. Le Beïth Din -Tribunal rabbinique- se chargera de la Mila -circoncision- si le père est absent. La Mila doit se faire dès que l'enfant atteint l'âge de huit jours. C'est une prescription de la Torah. Elle repose sur l'ordre donné par Hashem à Avraham Avinou de faire la Mila le huitième jour (Bereshith 17, 10-12). Avraham Avinou avait 99 ans lorsqu'il en reçut l'ordre. La Brith Mila -l'alliance de la Mila- constitue le signe d'alliance par excellence avec le Créateur. Elle distingue, elle complète, elle allie et elle déclare l'adhésion. C'est une alliance qui distingue, par le signe de la Mila, les membres du peuple élu de ceux de tous les autres peuples. La Mila offre à l'homme l'occasion de compléter et de s'associer à la création d'Hashem. L'alliance marquée dans la chair lie l'homme à Hashem. Elle signifie : je m'allie avec Toi, j'adhère et je suis d'accord de faire tout ce que Tu m'as ordonné. La Guemara Nida, 30b, nous enseigne que durant les neuf mois où l'enfant est porté par sa mère, un ange lui apprend toute la Torah. Certes, le jour de sa venue au monde, un coup sur la bouche lui fait tout oublier. Chacun en garde d'ailleurs la trace : le creux -sorte de rigole- vertical que nous avons sous le nez. On a parfois l'impression que l'enfant n'oublie pas absolument tout. Il étudie avec une telle facilité que le chemin de l'étude lui semble déjà connu et qu'il ne fait que redécouvrir ce qu'il avait appris lorsque sa mère l'attendait. Cependant, comment un bébé de huit jours peut-il décider d'accomplir toute la Torah ? Et si c'était tout simplement son père qui décidait en son nom ? Un Shalia'h, quelqu'un qui agit au nom d'autrui, ne le peut que lorsque le dit engagement réalisé à l'insu du bénéficiaire est effectivement bénéfique et profitable à ce dernier. Il ne peut y avoir de Shli'houth -de mission, action du Shalia'h- lorsque l'engagement contracté au nom d'autrui et à son

insu pourrait être au détriment de ce dernier. La Torah n'est-elle pas le plus grand cadeau que nous ayons reçu du Ciel et la plus grande richesse que nous possédions ? Dès lors, la vivre est forcément à l'avantage de tous ceux pour qui elle a été donnée. Or, ne l'oublions pas, c'est la Torah qui prescrit au père de circoncire son fils !

Certes, le père n'a peut-être pas conscience que l'engagement d'accomplir tous les préceptes de la Torah est attaché à la Mitzvah de Brith Mila. S'en acquitte-t-il par seul souci de suivre la tradition ? Un geste si lourd de conséquences pourrait-il se perpétuer durant des millénaires uniquement par tradition ? Au-delà du rituel, le sceau de l'identité juive dans sa dimension historique, matérielle et spirituelle est apposé. La Brith Mila vient mettre à jour un potentiel supplémentaire qui se révèle grâce à l'accomplissement des Mitzvoth -prescriptions- de la Torah. Alors, l'homme est conduit à devenir responsable, dans le sens fort du terme. La vie l'exige, parce que chaque acte, parole ou pensée compte du fait que ceux-ci engendrent des conséquences. Nous devons revenir sur ce point.

LE RACHAT DU PREMIER-NÉ

Le second ordre est de racheter chaque premier-né Israël. En se conformant à cette prescription de la Torah, on perpétue des moments clefs de notre histoire et on exprime notre reconnaissance envers Hashem. Chacun s'en souvient, durant la dernière phase qui a conduit à la libération d'Égypte, tous les premiers-nés parmi les Hébreux ont été miraculeusement épargnés. Tandis que tous les premiers-nés parmi les Égyptiens ont péri. Cela s'est réalisé pour tous les premiers-nés des hommes et pour tous les premiers-nés de leurs animaux domestiques. A Pessa'h, chaque Juif vit le rituel qui consiste à en lire le récit durant le Séder. C'est un repas de fête où toute la famille est réunie, très souvent avec des invités. Le Séder est le rituel qui consiste à boire les quatre coupes de vin, à manger herbes amères et Matza -pain azyme- et à conter le récit de la sortie d'Égypte. Un récit qui évoque comment nos ancêtres y étaient esclaves, mais aussi les dix plaies qui furent infligées à Pharaon et à tous les Égyptiens par Hashem par l'intermédiaire de Moshé Rabbénou. Parmi ces dix plaies, la dernière était justement la plaie des premiers-nés. Puis ce fut la libération et la sortie d'Égypte sous la conduite de Moshé Rabbénou et de Aharon. Peu après, Moshé fut appelé sur le Mont Sinaï pour y recevoir la Torah. Il y demeura quarante jours. Le Peuple s'impatienta. La faute du veau d'or fut commise le jour où Moshé redescendit avec les Tables de la Loi (voir L.D.T. n° 8 page 2). De tout le Peuple, seuls les Leviim n'ont pas du tout participé

à la faute du veau d'or. Tandis que les premiers-nés des autres tribus d'Israël y ont, eux, été entraînés. Le statut privilégié dont jouissaient jusqu'alors les premiers-nés leur fut donc retiré, au profit des Leviim. Et depuis lors, chaque premier-né Israël doit être racheté au Kohen qui en a reçu délégation. Au même titre que pour son service dans le Temple où il a en charge les sacrifices. Rappelons-nous que les Kohanim sont une branche de la tribu de Lévi (voir L.D.T. n° 8 page 2). Le rachat du premier-né a lieu dès que l'enfant atteint l'âge de trente jours, moment où il dépasse le statut de Néfèl -dont l'existence est très fragile- et acquiert le statut de "celui qui est compté". Comme lorsque les Leviim ont été recensés dans le désert (Bemidbar 3, 15 et Rashi). Le montant du rachat est fixé à cinq sicles d'argent. Cette Mitzvah revient donc au père. Son accomplissement donne à l'enfant sa place parmi les Beneï Israël. La relation avec Hashem passe dès lors aussi par l'entité à laquelle il appartient. L'entité c'est la famille, la tribu, rattachées au Peuple d'Israël. De fait, la relation directe et verticale va aussi devenir une relation horizontale qui passe par le groupe d'appartenance et, en définitive, par l'ensemble d'Israël. La relation directe et verticale se manifeste notamment lorsque le Ben Israël apporte au Temple un Korbane -sacrifice- à Hashem. Depuis la destruction du deuxième Beith Hamikdash -Temple-, les sacrifices ont été remplacés par la prière que chacun adresse et peut adresser à Hashem. De même, la relation verticale et horizontale par excellence avec Hashem s'établit à Yom Kippour, le jour du Grand Pardon. C'est le seul jour de l'année où le Kohen Gadol -Grand Prêtre- se rend dans le Kodesh HaKodashim -Saint des Saints, le lieu le plus sacré du Temple- pour obtenir le pardon des fautes de tout le Peuple. La relation est verticale entre le Kohen Gadol et Hashem. Elle devient horizontale lorsqu'elle rejaillit sur tout Israël. Depuis la destruction du Beith Hamikdash, la synagogue le remplace un tout petit peu. Elle est d'ailleurs appelée "Petit Beith Hamikdash". Et l'action du Kohen Gadol est très partiellement remplacée par le Minyan', la réunion d'au-moins dix hommes pour la prière en commun. Chaque Minyan' est rattaché à tous les autres Minyanim, de manière à constituer la Grande Communauté, à l'instar de l'ensemble du Peuple d'Israël.

ENSEIGNER LA TORAH À SON FILS

Le troisième ordre donné au père est d'enseigner la Torah à son fils. S'il en est empêché, il doit lui pourvoir un maître qui enseignera la Torah à son fils à sa place. Ici aussi c'est une loi de la Torah. "VeShinan'tam LeVanékha" -et tu enseigneras (les

préceptes) à tes fils- fait partie du “Shema Israël” récité chaque jour. Sans transmission comment peut-on savoir ? L’enseignement de la Torah, mode d’emploi de la vie, donne les repères indispensables (voir L.D.T. n° 6 page 9, et n° 10 page 11). Les ignorer, c’est nous trouver en décalage par rapport à ce qui nous a été prescrit. Une prescription qui engage à des gestes précis, selon des moments, des circonstances et des lieux précis, pour la vie ! (voir L.D.T. n°8 pages 1 à 5). En les ignorant, d’emblée je ne me place pas dans les meilleures dispositions pour mener la vie qu’Hashem a voulue pour moi. Il en est de même pour chaque père vis-à-vis de son fils. Par contre, à quel moment je me situe dans une situation propice pour que je réalise ce qui est attendu de moi ? Il me faut tout d’abord connaître droits, devoirs et interdits. Ensuite il faut que je me résolve à m’y conformer le plus parfaitement possible à travers mes actes, mais aussi par mes pensées. Le lien peut alors s’établir avec la vie dictée par la Torah. C’est la vie dans laquelle je me suis engagé lorsque l’alliance avec Hashem a été contractée en mon nom par mon père lors de ma Brith Mila. Nous palpions ici la Kedousha, la sainteté, celle de l’action et celle de l’intention. Elle joue un rôle primordial. La sainteté résulte de l’accomplissement des Mitzvoth. Plus cet accomplissement est parfait dans le geste et pur dans la pensée qui l’accompagne, plus grande est la Kedousha et donc la félicité qui en découle. Elle n’a pas de prix !

Lorsqu’on vit vraiment cela, on sait qu’il n’y a rien d’autre qui vaille la peine d’être vécu. Ceci est probablement un argument trop chargé, incompréhensible, pour qui n’a pas baigné dans ces valeurs. Et, je l’avoue, je n’ai pas de “réponse” plus évidente. C’est comme le “Na’assé VeNishma” - nous ferons et nous comprendrons-. Ce n’est que lorsque nous ferons -d’abord, et sans nécessairement en comprendre le sens- qu’il nous sera peut-être donné d’en saisir la raison profonde. Mais d’abord nous devons accomplir ce qui nous est demandé. Ensuite, c’est peut-être une histoire qui ne nous concerne pas, qui ne dépend pas de nous. Serons-nous à la hauteur ? Avons-nous les capacités, le mérite ? Correspond-il au projet d’Hashem de nous faire entrer en scène ? Peut-être seulement dans vingt ans ou jamais ? C’est vrai qu’il faut d’emblée être prêt à piétiner en nous une bonne dose d’orgueil pour admettre d’avancer dans l’inconnu. Surtout de nos jours où le matérialisme et ses fausses certitudes -chacun peut le vérifier- sont tellement répandus et prisés tout autour de nous. C’est en intégrant ce savoir que chaque Ben Israël trouve et construit sa place dans sa relation avec Hashem et dans sa relation avec le Klal -l’ensemble d’Israël-. Rien n’est statique ou figé. C’est par la

transmission, “VeShinan’tam LeVanékha” -et tu enseigneras (les préceptes) à tes fils- que ceux-ci pourront connaître leur place, mais aussi leur rôle. Et cette transmission porte en elle les moyens de grandir. D’ailleurs un véritable enseignement, consiste à transmettre aussi le “comment on étudie” pour ensuite être à même d’étudier et de grandir par soi-même. Nous n’avons aucune vocation à avoir “l’esprit mouton”. En fait, c’est exactement l’inverse (voir L.D.T. n° 6 page 1). Car toute la démarche d’enseignement de la Torah contient en elle le pouvoir de valoriser le potentiel de chacun. Elle tend, elle nous pousse même à révéler, entre autres, notre capacité à passer de l’état de “wagon” à l’état de “locomotive”. Chaque fois que l’on gagne en indépendance, notre relation avec Hashem s’approfondit et gravit un nouvel échelon. Le “VeShinan’tam LeVanékha” -et tu enseigneras (les préceptes) à tes fils- est si essentiel et capital que nul ne peut s’en démarquer. Personne ne peut s’y soustraire. Autrement, la Torah ne nous l’aurait pas ordonné !

LE MARIER

La Guemara Kidoushin’, 29a prescrit encore au père de marier son fils. Le marier, c’est d’abord et aussi l’éduquer, de telle sorte qu’il soit prêt à prendre femme pour fonder un foyer. Qu’il soit en mesure d’assumer les responsabilités auxquelles il souscrit en remettant la Ketouba -le contrat de mariage- à sa femme. Le contrat porte sur l’engagement de la nourrir, la vêtir, la loger décemment et la protéger, notamment en la libérant si elle était faite prisonnière. Il s’engage aussi à l’honorer et à lui octroyer, en cas de divorce, une somme d’argent dont le montant est précisé dans la Ketouba. Celle-ci est authentifiée par les signatures de deux témoins présents au moment du mariage et de la remise de la Ketouba. Marier son fils implique de lui procurer une épouse. Concrètement le père doit s’enquérir pour rechercher et trouver le parti qui convienne vraiment à son fils et obtenir le consentement des intéressés. Ce n’est pas une mince affaire. Il doit s’y prendre au plus tôt. S’il tarde, son fils peut être perturbé dans son étude, et même dévier et être, à D.ieu ne plaise, happé hors des voies de la Torah. Sans l’aide du Ciel, rien de bien n’est jamais possible ! Et Hashem aide constamment lorsqu’on Le sollicite et que l’on marche dans Ses voies. C’est un principe si fort qu’il vaut mieux toujours s’en rappeler. Ainsi, déjà quarante jours avant la conception de l’enfant, une voix céleste annonce : “la fille d’un tel, est destinée à un tel”. Et Hashem œuvre ensuite pour les faire se rencontrer. Il procède un peu comme pour le poisson. Celui-ci

s'élançait après sa proie et finalement ne l'attrape pas. Mais au-moins la poursuit-il ! Ceux qui ont l'habitude de préparer des poissons le savent. Le ventre en contient souvent un plus petit. Sa tête y est dirigée vers la queue du poisson qui l'a avalé. Or le gros poisson qui en poursuivait un, devait l'avalier par la queue et non par la tête. Hashem lui en a présenté un autre à sa rencontre, qu'il a pu avaler sans plus d'effort. L'homme doit certes faire un effort, mais c'est finalement Hashem qui accomplit l'essentiel. Nous y reviendrons à propos de la Parnassah -subsistance-. Par ailleurs, un homme qui n'est pas marié ne jouit pas des marques d'honneur attribuées et réservées à ceux qui le sont. Son épouse est sa couronne et ses enfants les bijoux qui l'ornent. Seul l'homme a la Mitzvah -prescription de la Torah- de se marier. Mais pour la femme, une vie sans mari n'est pas une vie.

La première des Mitzvoth que l'homme reçut est "Perou OuRevou", fructifiez et multipliez-vous ! C'est à Adam et 'Hava -Ève- que cet ordre fut donné, pour toute l'humanité (Bereshith 1, 28). Y renoncer c'est refuser de peupler la terre. C'est s'opposer à l'ordre d'Hashem. C'est enfin rejeter et dénigrer la finalité de la création du monde par Hashem. Hashem a pourvu l'homme et la femme d'un élan et d'une attirance qui les engagent à accomplir la Mitzvah de "Perou OuRevou". Malgré cela, "Perou OuRevou" n'est pas le fruit d'une démarche banale. Comme chaque ordre d'Hashem, elle ne peut être accomplie que dans un état de sainteté. Le cadre sanctifié du mariage est le seul où la relation du couple est réalisée avec la sainteté requise. Hors du mariage, non seulement elle n'a aucune légitimité, mais sa finalité est déviée, désacralisée, souillée. Lorsque la Torah relate l'histoire de l'humanité, elle distingue clairement les comportements souhaitables de ceux qu'elle proscriit. Parmi ces derniers, la débauche est, depuis toujours, condamnée sans appel. Elle a conduit au Maboul -communément appelé "déluge"- il y a 4111 ans. Hashem voulait un monde vertueux et pur. Il ne pouvait donc tolérer la débauche. Aussi détruisit-Il toute l'humanité et toutes les créatures. Seuls ont été préservés Noa'h -Noé-, sa famille, sept couples de tous les animaux purs, et un couple de chaque espèce impure. C'est à partir des fils de Noa'h que l'humanité s'est multipliée. Ce sont d'abord des Beneï Noa'h -fils de Noé- puis, plus tard, aussi des Beneï Israël -enfants d'Israël-. Dix générations séparaient Noa'h d'Avraham Avinou. Les Beneï Noa'h étaient soumis à sept lois. Les Beneï Israël en reçurent 613 (voir L.D.T. n° 8 page 1-2). Les interdits imposés aux Beneï Noa'h le sont aussi aux Beneï Israël. L'interdit de débauche, pour toute

l'humanité, concerne toutes les relations contre nature et/ou incompatibles. Qu'il s'agisse de relations avec un animal, de relations homosexuelles, incestueuses, ou adultérines (avec une femme mariée). Il n'en ressort que déchéance et avilissement. Si un enfant incestueux ou adultérin venait à naître, il aurait le statut de Mamzer -bâtard-. Le père doit marier son fils, mais en sachant avec qui.

La Guemara Kidoushin' (69a et suivantes) définit les dix types d'unions permises en Israël. Les types de mariages interdits s'obtiennent par déduction. Ainsi un Kohen peut épouser une femme Kohen, Lévi ou Israël. Le Kohen ne peut épouser une divorcée, une femme qui a eu des relations interdites, une 'Hallala -née d'une relation illégale-, une convertie, et une Mamzèrèth. Un Mamzèr ne peut épouser qu'une Mamzèrèth ou une convertie, et tous leurs descendants auront le statut de Mamzèr. Lévi, Israël, 'Hallal et Guèr -converti- peuvent épouser une femme Kohen, Lévi, Israël, 'Hallal ou Guèr. De même, un Lévi, un Israël ou un 'Hallal, peut épouser toutes les femmes interdites au Kohen, sauf la Mamzèrèth. Il en est de même pour le Guèr, mais la Mamzèrèth lui est permise. L'enfant d'une femme libre -non mariée- sera réputé sans père. Si une femme a eu une relation avec un non juif, ou toute autre relation interdite, et qu'elle épousait ensuite un Kohen, son enfant aura le statut de 'Hallal -profane-. La sainteté du Kohen a été profanée. Le statut de 'Hallal fait perdre à l'enfant son état de Kohen, bien qu'il soit né d'un père Kohen. Il en est de même si le Kohen épouse une convertie, une divorcée, ou une 'Hallala. Bien qu'il soit illégal, ce mariage tient. Mais alors une pression sociale va s'exercer sur ce Kohen. De sorte qu'il va être écarté du service du Temple et privé des prérogatives liées à son état de Kohen. Et cela, jusqu'à ce qu'il renonce à cette union illégale. Après quoi il pourra être réhabilité dans ses fonctions. Cependant, si l'enfant né de ce mariage illégal est un garçon, il sera 'Hallal et il ne pourra donner naissance qu'à des garçons 'Hallal, à jamais. Si c'est une fille, le statut de 'Hallala, qui l'affecte, pourra disparaître dès la troisième génération. L'exemple suivant montre comment. Sarah donne naissance à Esther qui est 'Hallala. Esther épouse un Lévi, un Israël ou un Guèr. Ra'hel naît de cette union. Ra'hel est soit Lévi, soit Israël. On l'a compris, le Yi'houss -la filiation- est donné par le père. Toutefois, si le Yi'houss est important, il ne détermine pas tout, loin de là. Car les qualités individuelles influent énormément et sont donc aussi à prendre en compte. Ainsi, un Mamzer, qui est Talmid 'Hakham -sage et érudit-, a la préséance sur un "Kohen Gadol Am Haaretz". Il est plus respectable qu'un Grand-Prêtre qui ignore la

Le 17 Tamouz est le jour où les ières Tables de la Loi ont été brisées. C'est en Tamouz que les envahisseurs firent une brèche dans les murailles de Yeroushalayim, trop triste prélude à la destruction des deux Temples. C'est un jour d'affliction, de jeûn et de Teshouva. Les trois semaines qui séparent le 17 Tamouz du 9 Av -du 3 au 23 juillet- sont empreintes de tristesse. Aucun mariage n'y est célébré, et l'on a coutume de s'abstenir de toute manifestation de joie, et même d'écouter de la musique. Un sentiment de tristesse qui croît encore dès le Rosh 'Hodesh Av -ce 16 juillet- le début du mois du 9 Av.

Torah ! Par ailleurs, Onkelos, Rabbi Akiva, Rabbi Mèir, pour ne citer qu'eux, furent parmi les plus grands d'Israël. Ils étaient soit Guèr, fils ou petit fils de Guèr ! Et tout comme la veuve et l'orphelin doivent être protégés, le Guèr doit bénéficier de tous nos égards. Le Yi'houss n'indique rien sur la judéité de la personne. La judéité est, elle, transmise par la mère. Tous les éclaircissements sur la filiation et sur la judéité relèvent de la compétence du Rav ou du Beïth Din -Tribunal rabbinique-, auquel il conviendra, s'il y a lieu, de se référer. C'est aussi devant le Beïth Din qu'il faudra obligatoirement se rendre s'il y a une volonté de rupture entre les époux, à D.ieu ne plaise. Lorsqu'un couple veut s'unir, il y a obligation de faire 'Houpa et Kidoushin' : un mariage en présence d'un Rabbin, avec Minian', Ketouba, témoins et kinian -acquisition, ici avec une bague qui vaut au moins une Prouta-. De même, lorsque le couple veut rompre ou est contraint de divorcer, il y a obligation de donner un Guett -acte de divorce- à sa femme, dès que le Beïth Din l'exige. Sans ce Guett, la femme reste interdite à tous. Si le mari refuse de donner le Guett, lorsqu'il est sommé de le faire par le Beïth Din, ou lorsque les liens du mariage ont été rompus, il commet un grand crime envers sa femme et envers Hashem. Il se met, de ce fait, lui-même en grand danger.

On le voit bien, chaque geste compte, parce qu'il engendre des conséquences et de nombreuses implications. "Kedoshim Tihyou Ki Kadosh Ani" -soyez saints parce que Je suis Saint !- dit Hashem aux Beneï Israël (Vayikra 19, 2 - voir aussi L.D.T. n° 6 page 9). Nous sommes venus au monde pour réaliser ce qu'Hashem attend de nous. Et tout ce qu'Il attend de nous est écrit dans la Torah ! S'il s'avérait que d'aucuns n'en tenaient pas compte, le serait-ce sciemment, par conviction raisonnée, ou non ? Le serait-ce par ignorance, ou encore par faiblesse, par insouciance ou par irresponsabilité ? Le serait-ce par contagion, par mimétisme, du fait d'une banalisation, au vu de ce qui se pratique tout autour d'eux ? Les raisons peuvent être multiples. Elles dépendent aussi de la force de caractère, et de l'exigence que l'on a vis-à-vis de soi. Si l'on veut réellement ou non être conséquent avec soi-même. Si l'on se préoccupe ou non d'être dans le vrai et si l'on veut ou non vivre dans la plus grande harmonie pour soi et les siens en accord avec la Création et le projet d'Hashem. Car en fait, si tout le monde faisait "n'importe quoi", à force, ce "n'importe quoi" deviendrait la norme. Et dès lors, se comporter différemment, selon les principes de la Torah, deviendrait hors normes ? Mais alors le monde ne serait-il pas en train de "tomber sur la tête" ?! Le monde tout autour, peut-être, mais pas notre monde ! "Kedoshim Tihyou Ki Kadosh Ani" -soyez saints parce

que Je suis Saint !- nous dit Hashem. La Torah est et sera toujours. Tout comme Israël vivra éternellement, en dépit de toutes les vicissitudes. La Torah n'évolue pas en fonction de la mode. Et la Torah n'en n'est pas pour autant rétrograde. Pour preuve ? La Torah est toujours adaptée à son temps ! Tant de grands scientifiques sont aussi d'éminents talmudistes, sans qu'ils ne décèlent la moindre contradiction entre science et Torah ! Dans bien des domaines -éducation, droit social, droit des affaires, droit de l'homme, justice, éthique...- la Torah est même toujours en avance sur notre époque. Ce n'est pas le temps qui passe, mais nous qui passons dans le temps. Quoi que l'on fasse, la Torah est éternelle ! La mode, elle, par contre, induit et prône des attitudes non conformes, en opposition même avec la Torah. Chaque observateur attaché aux valeurs et à l'éthique le constate : la mode, le mode de vie tout alentour, pervertit et fait régresser la civilisation. Il suffit de voir toutes ces unions bizarres, ou ces enfants dont on ignore qui sont les parents. Que dire de tous ces regards vides et perdus ? Que penser de tous ceux qui se droguent, boivent, se vendent ou se donnent, sans réfléchir aux conséquences de leurs gestes ? Nous ne sommes pas là pour jeter la pierre à quiconque ! Même si la Torah condamne la débauche, et sanctionne l'adultère par la peine capitale. Seul Hashem peut juger et apprécier. D'autant que d'aucuns ont été élevés sans les valeurs de la Torah. Parfois ils ignoraient même qu'ils étaient juifs (voir L.D.T. n 4 page 4). Leur situation ne peut donc être comparée avec la situation de ceux qui ont toujours vécu en harmonie avec les préceptes de la Torah. Nous ne visons ici qu'à ouvrir les yeux pour un devenir responsable et pour engager à retrouver le goût et la pureté de la vie juive. Lorsque la Torah est bien comprise, elle protège, met à l'abri, et illumine les yeux de tous ceux qui la vivent !

LUI APPRENDRE UN MÉTIER

Et notre Guemara continue et prescrit au père d'enseigner un métier à son fils pour qu'il puisse en vivre et nourrir sa famille. Si le père négligeait cette obligation, c'est comme s'il destinait son fils à devenir un brigand. Or, c'est un chemin que la Torah réprovoque absolument ! Dans les prières que nous adressons à Hashem pour qu'Il nous accorde notre subsistance, nous Lui demandons que ce ne soit pas par un labeur trop pénible, ni salissant, ni dégradant, mais bien le contraire. Et que ce labeur nous laisse des forces et du temps pour que nous puissions aussi étudier la Torah. Si l'homme veut se consacrer totalement à cette étude, Hashem le dégagera des servitudes matérielles et pourvoira à ses besoins. Hashem sait comment et par quelles

voies. Par contre, s'il ne s'intéresse qu'à des préoccupations d'ordre matériel, il risque de s'y investir au point de ne vivre que pour elles et de se noyer dans la Avodah Zarah -l'idolâtrie-. Poussé au-delà d'un certain seuil, ce matérialisme devient un culte où l'idole est l'argent. Au point qu'il n'y a que lui qui compte. Et pour en retirer quel profit ?! Toute valeur matérielle n'est-elle pas éphémère ? Avec cet état d'esprit, toute disposition à vouloir se consacrer -ne fût-ce qu'un petit peu- à l'étude de la Torah l'abandonnera. Et il finira par disparaître en tant que Juif, à D.ieu ne plaise ! Toutes les plus belles Mitzvoth -prescriptions de la Torah- sont nulles si elles sont associées à la pratique de la Avodah Zarah -l'idolâtrie-. Un homme de Torah est attaché au respect scrupuleux de la Torah. Pour lui, la Parnassah -les revenus pour la subsistance- sont intimement liés au Bita'hon -la confiance- que l'on a dans le fait que c'est Hashem qui peut tout et qui régit tout. Lorsqu'ils étaient dans le Gan Éden, Adam et 'Hava -Ève- étaient assurés d'une existence paisible où tous leurs besoins étaient satisfaits sans qu'ils aient à fournir le moindre labeur. La malédiction : "tu mangeras à la sueur de ton front" vint après la faute (Bereshith 3, 19). Combien d'effort l'homme doit-il fournir ? La réponse dépend du degré de confiance qu'il a dans le fait que tout dépend d'Hashem. A l'homme de faire Hishtadlouth -fournir sa contribution, sa part de labeur-, mais seulement sa part. Le reste revient à Hashem, puisque c'est Lui qui nourrit toutes les créatures. Par sa contribution, l'homme vient en quelque sorte réparer la faute de "Adam HaRishon" -nom générique du premier homme, incluant ici 'Hava-. On en déduit que si l'homme se consacre totalement à Hashem et accomplit strictement tout ce qu'Hashem attend de lui, l'homme n'a virtuellement rien à réparer. Dès lors, sa Parnassah -subsistance- devrait donc lui venir en totalité et uniquement d'Hashem, sans qu'il n'ait lui-même besoin de faire Hishtadlouth -contribuer par un labeur-. Plus l'homme en a conscience, plus il a de Bita'hon, de confiance en Hashem, et moins la part de sa Hishtadlouth doit être grande. Ceci, s'il se consacre effectivement au service d'Hashem. Malgré cela, la Torah prescrit au père d'enseigner un métier à son fils. A défaut, ce serait comme placer un obstacle devant un aveugle pour le faire trébucher. On l'a vu, si le père ne lui enseignait pas un métier, son fils risquerait, à D.ieu ne plaise, de devenir un brigand. Nul père ne peut être certain de la façon dont son fils va conduire sa vie. Lui-même ne peut être sûr d'un engagement sans faille tout au long de sa propre existence. Dans "Pirké Avoth" -les Maximes des Pères- (2, 5) il est dit : "Ne crois pas en toi jusqu'au jour de ta mort". Soit, en

d'autres termes : ne sois jamais certain que tu ne puisses trébucher, seule la mort t'en empêchera (voir L.D.T. n° 6 page 6). A l'homme d'être toujours "sur la brèche", en alerte, pour ne pas risquer de fauter. Si, au contraire, il ressentait une assurance exagérée et une confiance en soi démesurée, le moindre laisser-aller pourrait bien lui être fatal.

LUI APPRENDRE À NAGER

Or, c'est précisément pour prémunir son fils d'un autre risque qui pourrait lui être fatal, celui de se noyer, que le père doit également apprendre à son fils à nager. L'échange ci-après revient en mémoire. "Chéri, tu vois les vagues là-bas, je crains qu'elles ne l'entraînent vers le large !

- Ne t'en fais pas, il faut bien qu'il apprenne et qu'il ait confiance en lui. Tu vois bien qu'il a pied. Et puis les maîtres nageurs sont à leur poste. Vraiment tu te fais trop de soucis ! "

Peut-on prendre le moindre risque lorsque la vie de son enfant est en jeu ?

Si cette dernière obligation du père à l'égard de son fils n'est pas remplie, le père priverait son fils de la possibilité de se sauver de la noyade. Dans ce cas, tout ce que son père lui a transmis, ainsi que tous les soins et l'amour que sa mère lui a prodigués, pourraient, à D.ieu ne plaise, cesser d'avoir leur raison d'être. Ce serait une perte d'autant plus triste qu'elle aurait pu être évitée. Elle mettrait, hélas, un terme prématuré à l'épanouissement de ce fils. Et elle stopperait la perpétuation des générations à partir de lui s'il n'a pas encore eu de descendants. La Mishna Sanhédrine 4, 5, ne nous dit-elle pas : "qui sauve une âme d'Israël sauve tout un monde" ? En apprenant à nager à son fils, son fils pourra se réaliser, à la mesure de l'immense cadeau qu'Hashem lui a donné : sa vie !

Deux dangers guettent le fils. Celui de disparaître en se dissolvant dans un monde hors vie juive, hors Mitzvoth. Et celui de disparaître dans les flots. La Torah ne veut absolument pas ni de l'un, ni de l'autre. Si ces deux dangers ont été écartés, le père aura parfaitement rempli les cinq ou six obligations que la Torah lui dicte à l'égard de son fils. Il va de soi que le même souci prévaut évidemment aussi vis-à-vis de la fille.

Ye'hie'Yoël Gronner

P.S. Nous aimerions beaucoup pouvoir faire bien davantage pour l'ensemble de la Communauté. Ses besoins nous apparaissent si criants et urgents. Dvar Torah voudrait y répondre, mais nous manquons de moyens, surtout financiers. Si vous pensez que ce que nous avons réalisé à ce jour peut justifier votre confiance en nous, joignez-nous vite ! Nous vous ferons part de nos projets et nous vous y associerons. A nos yeux, aucun Juif n'est remplaçable. Chacun peut contribuer selon son souhait, à la hauteur de ses moyens et dans la limite du Ma'asser, de la dime. Pensez aussi à profiter des titres des CD du catalogue ci-après. Enfin, si vous pouvez faire connaître la lettre de Dvar Torah le plus possible... Trop nombreux dans la Communauté sont ceux qui ignorent encore l'existence de Dvar Torah. Avons-nous le droit de les laisser en marge ? Aidez-nous à les rapprocher ! A très bientôt et Tiskou LeMitzvoth !

Chaque cours, chaque conférence, chaque grande manifestation est un événement et un témoignage inoubliable qui vous fera vibrer et vous reconnectera à votre héritage !

du Grand Rabbin de France Joseph Haim SITRUK

Le coffret de Rav FRANKFORTER HEYMANN

- 93.001 Le Retour vers Ha-Chem
002 Le Chabbath et ses Lois (1)
003 La Prière
004 La Souffrance dans le Monde
005 Superstition, Mauvais Oeil et Fausse Croyances
006 Mal, Violence, Droit et Morale
007 Le Chabbath et ses Lois (2)
008 Spiritualité et Sanctification (1)
009 Spiritualité et Sanctification (2)
010 Voir les Miracles
011 Tou-Bichevoh
012 L'Epreuve d'Amalek
013 Le Mariage et le Couple (1)
014 Le Mariage et le Couple (2)
015 Comprendre le Temps
016 Recevoir Chavouoth
017 La Bénédiction
018 La Vocation de l'Homme

1^{er} COFFRET



Double CD MP3

- 93.055 Prier : Pourquoi, Comment ?
056 La Solidarité
057 Se Marier et s'Aimer
058 L'Intimité dans le Mariage
059 Le 10^{ème} Commandement
060 Israël et D.ieu, Le Couple des Temps Messianiques
061 Servir D.ieu dans la Joie
062 La Circoncision
063 Pessa'h : le Chant d'Israël
064 Rav Chaïm Yits'hok Chajkin (zatsal)
065 La Sainteté et le Sens de la Vie
066 Le Chabbath de la Terre
067 La Révélation
068 Le Sens des Responsabilités
069 La Shoah
070 Expiation et Pureté
071 Adam et Nous : La Prise de Conscience
072 De la Grâce à la Prière

4^{ème} COFFRET



Double CD MP3

- 93.109 Les Dix Paroles
110 Elyahou Hanavi
111 Politique ? Votez pour D.ieu !
112 Lag Ba'Omer
113 Le Travail, les Affaires et la Torah
114 Être Béni
115 Conversion et Mariage Mixte
116 L'Engagement
117 Vivre Intensément Kippour
118 Le sens des Événement, des Clefs pour s'y retrouver
119 'Hévrton
120 Hair la Haine
121 La Promesse Divine
122 Être Désintéressé
123 'Hanouccah, l'Alliance et la Science
124 Le Film de la Vie - se Regarder soi-même
125 La Résurrection des Morts
126 La Mezouzah : Gardien des Foyers d'Israël

7^{ème} COFFRET



Double CD MP3

- 93.019 Etre Juif en Été
020 Camp David
021 Kippour
022 Le Coeur d'Israël
023 Le Salaire de la Mitzvah
024 La Richesse de la Mitzvah
025 La Paix
026 Refuser la Chute
027 La Con fiance en D.ieu
028 L'Exemple pour Construire
029 Se Remettre en Cause
030 Les Rêves
031 La Reconnaissance
032 L'Héritage
033 Le Beau et le Vrai
034 La Puissance de la Parole
035 Pudeur et Dignité
036 Le Handicap et la Torah

2^{ème} COFFRET



Double CD MP3

- 93.073 La Paix Intérieure
074 Les Dinosaures
075 Le Nécessaire et le Superflu
076 L'importance du Nom
077 Serviteur de D.ieu
078 Le Renouvellement
079 Les Fefiliines
080 Le Nouvel An des Arbres
081 Le Roi, David et les Tehilim (1)
082 Le Roi, David et les Tehilim (2)
083 L'Histoire de Pourim
084 L'Empressement
085 L'Eveil de la Conscience
086 Le Omer et le Temp
087 L'Urgence du Bien
088 Jérusalem (1)
089 De Très Grands Hommes
090 L'Envie de Vivre

5^{ème} COFFRET



Double CD MP3

- 93.127 Le Miracle Perpétuel
128 La Loi et le Récit pour Grandir
129 Le Séder de Pessa'h
130 Le Compte du 'Omer
131 Rabbi Chim'one (1)
132 Recevoir la Torah, pour quel Devenir ?
133 La Cacherouth et la Vache Folle
134 Clivage ou Quête Identitaire ?
135 La Vanité ou... le Sens de la Vie ?
136 Les Yeux et la Bouche
137 Cela aussi c'est pour le Bien !
138 Gâcher ou Réussir ?
139 Du Chofar à la Liberté
140 Hillel
141 Rabbi Yo'hanane ben Zakai
142 Rabbi Eliézer ben Orkenos
143 Rabbi 'Hanania ben Dossa
144 Rabbi Yehochoua ben 'Hanania

8^{ème} COFFRET



Double CD MP3

- 93.037 Vieillesse et Sagesse
038 L'Education
039 Pourim : Dévoilement de D.ieu
040 Pessa'h : 'Hametz et Libération
041 Pessa'h : La Révélation
042 Le Bonheur de Comprendre
043 L'Homme et la Parole
044 La Peur
045 Elichah Ben Abouyah
046 Le Respect de l'Autre
047 Tichri, Temps de Techouvah
048 La Foi
049 La Lumière de l'Ame
050 L'Homme et l'Objet
051 Le Sens de l'Histoire, du Temps, de la vie
052 Sanctifier les Sens
053 La Vérité et le Mensonge
054 L'Hébreu, cette Langue que D.ieu nous a donnée

3^{ème} COFFRET



Double CD MP3

- 93.091 Le Rav : Conscience, Guide, Référence
092 Tefilah et Techouvah à Yom Kippour
093 Le Soleil, la Lune et le Peuple Juif
094 La Terre d'Israël
095 L'Etat Juif
096 Notre Histoire à Nous !
097 La Kabbale et les Sciences Modernes 1
098 La Kabbale et les Sciences Modernes 2
099 Le Séfer Torah
100 De l'Emotion à l'Acte
101 Moi et Mon Prochain (1)
102 Jérusalem (2)
103 Moi et Mon Prochain (2)
104 Amener l'Autre à se Réaliser dans le Couple
105 Fabriquer le Bonheur : Apprendre à Construire son Couple
106 Enseigner aux Enfants
107 Nos Anciens
108 La Reine Esther

6^{ème} COFFRET



Double CD MP3

- 93.145 Croyants, Fils de Croyants
146 Les Signes Messianiques
147 Yossef Hatsadik (1)
148 Yossef Hatsadik (2)
149 Rabbi Akiva
150 Rabbi Méir Baal Haness
151 Rabbi Chim'one Bar Yo'hai (2)
152 Approche de la Kabbale
153 Maîtres de la Kabbale
154 Le Sommeil, les Rêves et l'Imaginaire
155 Le Rire...
156 Le Don de la Torah, d'abord Forcé puis de Plein Gré
157 Le Peuple de l'Imprévisible
158 La Mixité
159 L'Honneur, le Bien, la Sagesse et l'Intégrité
160 La Consolation
161 Pour Entrer en Israël
162 Partager sa Vie avec D.ieu

9^{ème} COFFRET



Double CD MP3

PARASHAH & MIDRASH = 5 CD MP3 & 1 CD NORMAL



1 COFFRET DES COMMENTAIRES SUR LES 5 LIVRES DE LA TORAH, D'ABORD RÉSERVÉS AUX PRIVILÉGIÉS, MAINTENANT À LA PORTÉE DE TOUS !

EXCEPTIONNELS

Pour tous ceux qui veulent comprendre

- 87.001 L'Orthodoxie mène-t-elle à l'Intolérance ? (avec Rav Frankforter)
009 Que savons-nous de D.ieu ?
010 Les Limites de nos Relations avec les Goyim
012 Le Couple et la Contraception dans le Judaïsme
018 La Charité Sauve de la Mort
019 Pourquoi et Comment Faire Techouvah ?
021 Qui est Juif ?
030 Les Grands Malheurs et le Projet Divin
031 La Torah : entre Nous et D.ieu
035 Sim'ha'h - la Joie
039 Le Sens de la Vie
88.009 Yechivah d'Epina'y - 10^è anniversaire
92.001 Le Peuple du Désert
002 'Hanouccah : Ombre et Lumière
003 Le Mensonge et la Vérité
004 L'Etude ou l'Action ?
005 Idée et Sentiment
006 L'Unité du Peuple Juif



Double CD MP3

- 87.007 La Tefilah : Langage du Coeur ou de la Raison ?
008 Le Roi David a-t-il fauté ? ou la Techouvah
011 Le Mariage Mixte
013 La Sortie d'Egypte
015 Pourim : Fête de l'Exil
017 Manipulations Génétiques et Judaïsme
020 La Techouvah et Yom Kippour
023 L'Education de nos Enfants
025 Nos Quatre Mères
026 Notre Source Purificatrice
029 Sofrouth et Cacherouth de l'Ecriture
032 Prière et Liturgie
033 Sortir d'Egypte, Sortir d'Exil
034 Le Rève
036 Défi au Rationnel
038 Vers le Monde Futur
044 Les 70 Fettes de la Torah
91.001 Le choix des Juifs



Double CD MP3

Pour vouloir aimer son prochain.

- 87.001 L'Orthodoxie Mène-t-elle à l'Intolérance ? (avec Rav Heymann)
002 Rabbi Meir Baal Haness (début)
003 Rabbi Méir Baal Haness (fin)
004 Judaïsme et Modernité
005 Superstition, Magie, Sorcellerie : Loin de Nous ! (début)
006 Superstition, Magie, Sorcellerie : Loin de Nous ! (fin)
014 Pessa'h : Signification, Halakha'h et Hagadah
016 La Loi et la Coutume dans le Judaïsme
022 Soucoth : Temps d'Amour et d'Eternité
024 D.ieu Un... ..et l'Unité d'Israël
028 Fondements de l'Enseignement
041 Chabbath Chalom !
042 Récits Talmudiques et 'Hassidiques
88.004 De Moché Rabbénou à Machia'h (1)
005 'Hanouccah et le Troisième Beth Hamikdash
006 Pour la Paix d'Israël (2)
89.003 Ethique Médicale Juive (début) (3)
004 Ethique Médicale Juive (fin) (3)



Double CD MP3

POUR UN TRÈS GRAND ET NOUVEL ENRICHISSEMENT

- 87.037 Prédéterminisme et Responsabilité
040 La Cacherouth : Pourquoi et Comment ?
045 Le Bien du Foyer
046 Le Couple Juif
047 Le Rôle de l'Homme et de la Femme
048 la Paix au Foyer (1)
049 Le Chema Israël - Ecoute Israël
050 Le Séfer Tehilim
051 La Terre d'Eretz Israël
052 La Pureté Familiale
053 Garder sa Langue
054 La Mission des Juifs en Exil
055 L'Enseignement de Rabbi Na'hman de Breslev
056 Le Sens des Epreuves
057 Qu'est-ce que Croire ?
058 Le Kaddich
059 La Délivrance
88.024 Rav Moché Soloveitchik zatsal



Double CD MP3

Avec : (1) Rav R.Y. ISRAEL zatsal ; (2) Rav CHOUCHEA, Rav GOLDMAN, Rav SITRUK ; (3) Dr BOUCCARA gynéco zal, Pr CALITCHI cancérologue.

1. Rav CHOUCHEA - 2. Rav ISRAEL - 3. Rav BRAND - 4. Rav LEDERBERGER
5. Rav 'HAMOU - 6. Rav SCHLAMMÉ - 7. Rav GERSTEL - 8. Rav GRONSTEIN
9. Rav KAUFMANN - 10. Rav ROZENBERG - 11. Rav BESANCON
12. Rav LEMMEL - 13. Rabbanim REISZ, Y. WASSERMAN, SCHLAMMÉ, H. PEVZNER, FRANKFORTER et ROZENBERG.

NOUS NE REMERCIERONS JAMAIS ASSEZ LE CIEL POUR TOUTCE QU'IL NOUS A DONNÉ DE RÉALISER.

LE CATALOGUE DE DVAR TORAH

LES 106 CD & DOUBLE-CD audio

CHACUN D'EUX EST UN EVENEMENT EXCEPTIONNEL, PORTEUR D'UN MESSAGE FORT ET PROFOND, POUR LA VIE !

RÉF. TITRES

- 2CD 87002 Rabbi Méir Ba'al Hanes
- 1CD 87018 La Charité Sauve de la Mort
- 1CD 87019 Pourquoi et Comment Faire Teshouva ?
- 1CD 87021 Qui Est Juif ?
- 2CD 87028 Fondements de l'Enseignement
- 1CD 87041 Shabbath Shalom
- 1CD 87048 La Paix au Foyer - Shlom Bayith
- 1CD 87055 L'Enseignement de Rabbi Na'hman de Breslev
- 1CD 87063 Tishri - Souffle de Vie
- 2CD 87064 Education et Vache Folle
- 2CD 87066 Le Dérech du 'Hinoukh
- 2CD 87068 La Vaisselle a-t-elle une Âme ? - et : A l'Approche de Pessa'h
- 1CD 87070 Hinoukh et Matane Torah - l'Education selon la Torah
- 1CD 87071 Torah Ecrite et Torah Orale
- 1CD 87072 La Guerre... à la Lumière de nos Sources, Pessa'h 5763 (2003)
- 1CD 87073 Zekhouth Avoth, le Mérite des Pères
- 1CD 87074 Réveille-toi / Sors de ta Routine
- 1CD 87075 Hanouka - la Lumière de la Vérité
- 1CD 87076 Hanouka - la Construction de l'Homme
- 1CD 87077 De 'Hanouka... à la Lumière du Premier Jour
- 1CD 87078 Pour l'Epanouissement de Nos Enfants
- 2CD 87079 Le Baal Shem Tov et le Gaon de Vilna
- 1CD 87081 Être Droit et Honnête !
- 1CD 87082 La Reconnaissance
- 2CD 87083 Ne Porte pas Atteinte au Domaine de ton Prochain
- 1CD 87085 Le Bonheur
- 2CD 87086 Naissance et Reconnaissance d'une Halakha
- 1CD 87088 Pour une Pédagogie Juive
- 1CD 87089 Le Nissayon, l'Épreuve, le Test...
- 2CD 87090 Maintenir et Perpétuer l'Héritage
- 2CD 87092 Où es-tu ? Où est ton Frère ?
- 2CD 87094 Shoalim VeDorshim - Préparation à Pessa'h
- 2CD 87096 39-45 Shoah à Huis Clos
- 2CD 88046 Dr Elie TEMSTET zal
- 2CD 88048 Rav El'azar Mena'hem Man SHACH zal - à Epinay
- 2CD 88050 Rav El'azar Mena'hem Man SHACH zal - à Sarcelles
- 2CD 88052 Rav El'azar Mena'hem Man SHACH zal - à Pavé
- 2CD 88054 Pour la Crainte du Ciel
- 1CD 88056 Rav Chaïm Yits'hok CHAJKIN zal
- 1CD 88059 La Recherche du Emeth - Naomi KISRABOU
- 2CD 88060 Rav Shalom MESSAS zal
- 2CD 88062 Rabbi Nissim REBIBO zal à Ohalei Yaakov
- 1CD 88064 Rabbi Nissim REBIBO zal au Collet Avrekhim
- 2CD 88065 Rabbi Nissim REBIBO zal à Mishekenot Israël
- 2CD 88067 Rabbi Nissim REBIBO zal à la Yeshivath Yad Mordechai
- 1CD 88069 Préserver sa Langue du Mal (Kinouss Shemirath Halakha)
- 1CD 88070 Rav Avraham David HOROWITZ zal
- 1CD 88071 Rabbi Mordekhaï MILLER zal
- 1CD 88072 Rav Aharon Yehouda Leib STEINMAN à Aix
- 1CD 88073 Rav Aharon Yehouda Leib STEINMAN à Paris
- 1CD 88074 HaKol Kol Yaakov
- 1CD 88075 Rabbi Nissim REBIBO - 1 an
- 2CD 88076 Rav Rephaël Yaakov ISRAEL zatsal - la Levaya a
- 2CD 88078 10ème Jahrzeit de Rabbi Yaakov TOLEDANO zatsal
- 2CD 88078 10ème Jahrzeit de Rabbi Yaakov TOLEDANO zatsal (trad. sim.)
- 2CD 88080 Rav Rephaël Yaakov ISRAEL zatsal - les Shiv'a à Sarcelles
- 2CD 88082 En Hommage au Dr Elie BLOCH zal
- 2CD 88084 Rabbi YANKEL zatsal
- 2CD 88086 Rebbe et 'Hossid
- 1CD 91011 Mériter la Venue de Machia'h !
- 1CD 92007 Les 4 Fils
- 1CD 92008 La Fin et les Moyens
- 1CD 92009 Les 3 Signes Distinctifs du Peuple Juif
- 1CD 92010 Construire ses Limites
- 1CD 92012 Découvrir son nom
- 1CD 92013 Kevod Shamayim - l'Honneur du Ciel
- 1CD 93026 Refuser la Chute !
- 1CD 93163 Soyez Saints
- 1CD 93164 L'Alliance entre Hashem et le Peuple d'Israël
- 1CD 93165 Honore ton Père & ta Mère
- 1CD 93166 La Femme Juive
- 1CD 93167 Épouser l'Âme et le Corps
- 1CD 93168 La Vie Commune
- 1CD 93169 La Sanctification du Couple et le Mikvéh
- 1CD 93170 Partager le Fardeau avec son Prochain
- 1CD 93171 L'Éveil de l'Enfant...
- 1CD 93172 Ne pas s'Arrêter



RABBANIM shlita ET AUTRES INTERVENANTS

- FRANKFORTER
- HEYMANN
- HEYMANN
- HEYMANN
- FRANKFORTER
- FRANKFORTER
- HAMOU
- BESANCON
- FRANKFORTER
- FRANKFORTER
- FRANKFORTER
- FRANKFORTER
- FRANK
- HAMOU
- ROZENBERG
- HAMOU
- BREISACHER
- HAMOU
- GRONSTEIN
- MILLER
- WEBER, ABDELHAK
- FRANKFORTER
- HAMOU
- MONSONEGO
- FRANKFORTER
- HAMOU
- FRANKFORTER
- FRANKFORTER
- HAMOU
- MILLER, SENIOR
- FRANKFORTER
- FRANKFORTER
- FRANKFORTER
- E.TEMSTET, M. ROTTENBERG, D.TEMSTET, 'H. Z. ROZENBERG, B. TEMSTET, Y. TOLEDANO
- HEYMANN, SHENKER, ROZENBERG, AVRAHAMI
- ELHADDAD, BERLINE, HEYMANN, AUERBACH, GROSSMAN, AVRAHAMI
- ROTTENBERG, BERLINE, GROSSMAN, KATZ, AVRAHAMI
- SEGAL, GALINSKI, ELHADDAD
- FRANKFORTER, WASSERMAN, BRAND, SCHLAMME, CHAJKIN, LEMMEL
- PAPERMAN, KLAPISCH
- TOUITOU, AMAR, LAU, SITRUK, SIRAT, MESSAS, EDELMANN, SENIOR, 'H. ABDELHAK, ITTAH, WEIL, ASSARAF, LEVY, MESSAS, TEBOUL, 'HAMOU, GUG.
- PEARL, ITTAH, HAMOU
- SITRUK, MESSAS, GUGENHEIM, OHANA, SITRUK, PENYA, D. SEBBAG, A.S.
- TOLEDANO, KOTLER, UZAN, EHRENTREU, KATZ
- KAUFMANN, MANN, SAGHROUN
- GUTMAN, SZMERLA, WINSBACHER, SCHLESINGER, PEREZ, BLICKSILBER
- ROTTENBERG, KATZ, MILLER, TEMSTET, SILBER, ROZANEL
- WRESCHNER, WEIL, STEINMAN, CHAJKIN
- TOLEDANO, WEIL, TOLEDANO, EFRATI, KOHN, MEYER, STEINMAN, BENICHO
- KOHN, SITRUK
- SITRUK, GELLEY, SCHAPIRA
- WEILL, BERROS, ITTAH, BRAND, ELHADDAD, AZRAN, CHARBIT, FRANKFORTER, GUEJ, MESSAS, CHAJKIN, HAMOU, BARKATZ, ROTTENBERG, SITRUK, DAN SEGAL, SHALOM TOLEDANO, YEHOUDA TOLEDANO (en V.O.)
- DAN SEGAL, SHALOM TOLEDANO, YEHOUDA TOLEDANO (en Traduction Simultanée par Rav H. DANAN)
- BERROS, AMOYELLE, UZAN, LEVY, OHAYON, AFRAT, BAROUKH, ROTTENBERG, BRAND, GRONSTEIN, LEMMEL, VADNAÏ, Mikhael BLOCH, ROZENBERG, Y. DAN BLOCH, SCHLAMME, ROTTENBERG, FRANKFORTER, KAHANA, WEIL, SCHLESINGER, REICH
- PEWZNER, ROTTENBERG, FRANKFORTER, ROZENBERG, PINTO
- HEYMANN
- HEYMANN
- HEYMANN
- HEYMANN
- HEYMANN
- SITRUK
- SITRUK
- SITRUK
- SITRUK
- SITRUK
- SITRUK
- SITRUK
- SITRUK
- SITRUK
- SITRUK

9 Double-CD-MP3
LE RETOUR HAUTE QUALITÉ

LES COURS DONNÉS PAR LE GRAND RABBIN DE FRANCE

RAV YOSSEF 'HAÏM SITRUK shlita

162 COURS = 9 DOUBLE-CD-MP3 PRÉCÉDEMMENT DIFFUSÉS EN 9 COFFRETS DE 18 K7

= 1 DOUBLE-CD-MP3 PAR COFFRET DE 18 COURS

Au total 162 cours qui ont fait vibrer et grandir des dizaines de milliers de jeunes et moins jeunes en leur faisant découvrir leurs sources et leur héritage avec un enthousiasme inconnu jusqu'à alors, et ce depuis 1990 !

AU TOTAL PLUS DE 235 HEURES DE COURS QUI VOUS TRANSPORTERONT, ET DONNERONT UN NOUVEAU GOÛT À VOTRE VIE !

POUR LA CRAINTE DU CIEL

ÊTRE DROIT & HONNÊTE !

RABBI YANKEL

POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE NOS ENFANTS !

SECRETS TALMUDIQUES ET 'HASSIDIQUES

5 CD-MP3 HAUTE QUALITÉ

PARASHAH & MIDRASH

COMMENTAIRES SUR LES 5 LIVRES DE LA TORAH
Bereshith, Shemoth, Vayikra, Bemidbar, Devarim

PAR RAV FRANKFORTER shlita
C'est une porte grande ouverte sur la vie d'un Beith Hamidrash

49 COURS = 5 CD-MP3
Soit au total plus de 70 heures de cours qui vous changeront la vie !

NOUS SOMMES VRAIMENT HEUREUX DE TOUT CE QUE NOUS POUVONS VOUS OFFRIR !...

Contrat d'honneur : Chaque acquéreur s'engage implicitement à respecter la clause selon laquelle une seule duplication de chaque CD est autorisée et ce, uniquement à titre de sauvegarde, ou pour votre baladeur MP3. *Faites tout ce qui est en votre pouvoir pour que notre mission ait les moyens de perdurer et de grandir !*

LES PRIX :

- . Chaque CD au choix = 5 €
- . Chaque Double-CD au choix = 10 €
- . Chaque CD MP3 : Bereshith / ou Shemoth / = 20 €
- . ou Vayiqra / ou Bemidbar / ou Devarim / = 20 €
- . Chaque Double-CD-MP3 = 1 coffret de 18 cours = 40 €
- . Les 5 CD-MP3 "Parasha & Midrash" avec 1 CD de plus = 100 €
- . Les 9 Double-CD-MP3 "Le Retour" du Rav SITRUK = 360 €

PLUS

LES FRAIS D'ENVOI EN FRANCE* :

- . Pour chaque CD = 1 €
- . Pour chaque Double-CD = 2 €
- . Maximum des frais d'envoi par colis = 10 €

*Hors de France : contactez-nous !

Frais d'envoi en France offerts

ET ADRESSEZ-NOUS VOTRE CHOIX SUR PAPIER LIBRE ACCOMPAGNÉ DE VOTRE CHÈQUE À L'ORDRE DE DVAR TORAH

EXPÉDITION DANS LES 24 - 48 HEURES (Règlement échelonné en 3 chèques possible (minimum 30€/chq).)